

DU BOUDOIR À L'ÉCHAFAUD. POUR UNE TYPOLOGIE DES FEMMES CLASSIQUES

Narcis Zarnescu, Ph. D.
narciss.zarnescu@gmail.com

Abstract. Our basic hypothesis is that the erotic dimension of the mind presupposes the fascination for death. From the “boudoir” to the “scaffold”, from Eros to Thanatos, there is only one step. To illustrate this idea I have chosen two examples from literature: Joan of Arc, burned at the stake, and Marie Antoinette, executed by guillotine. Their destinies, their trials and “wills”, could be the benchmarks for a typology of classical woman.

Keywords: *boudoir, échafaud, clos, ouvert, Marie-Antoinette, Marie-Olympe de Gouges, Manon Roland.*

1. Dans la pénombre des... Lumières, pullulent et foisonnent des intrigues¹, des conspirations, des complots². La Raison est sabotée, boycottée par des «masques et bergamasques»³, un syntagme-symbole qu'on peut déceler partout, dans les interstices des deux siècles «classiques», le XVII^e et le XVIII^e. Le masque⁴, les bals masqués ou mascarades, les carnivals, ce sont des variables *du clos* et de *l'ouvert* à la fois, par leurs ambigüités et leur mystère. Le masque, c'est élément

*Narcis Zarnescu, PhD, Roumanian Academy, Sheffield University (GB), Associate Professor PhD, Université Chrétienne « Dimitrie Cantemir », Bucarest.

¹ Roland Mortier, *Clartés et ombres du siècle des lumières. Études sur le 18^e siècle littéraire*, 1969, <https://books.google.ro/books?id=g-LE+MASQUE+AU+XVIII+SIECLE>

² Voir la thèse, soutenue par l'abbé Barruel (*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, 1797-1799), selon laquelle la Révolution française est le produit d'un complot fomenté par les philosophes athées, les nouveaux templiers, les rosicruciens, les francs-maçons, et certains protestants contre l'Église et la royauté, sous l'influence des Illuminés. Cette thèse sera reprise par Louis Blanc dans son *Histoire de la révolution française* (1864); Collectif, «Le Complot», *Politica Hermentica*, no 6, 1992. Actes du VII^e colloque international, les 23 et 24 novembre 1991 à la Sorbonne, dans le cadre de l'École pratique des Hautes Études, présidé par Émile Poulat, EHESS et CNRS; Véronique Champion-Vincent, *La société parano : théories du complot, menaces et incertitudes*, Paris, Payot, 2005.

³ Il est fascinant de poursuivre et explorer, le syntagme-symbolique du «masques et bergamasques» qui voile et dévoile, cache et montre, dissimule et découvre, à la fois. Dès le cartésien «larvatus prodeo» et surtout dès les fantaisies et les arabesques de Watteau (1684-1721) qui inspirent Verlaine (*Clair de lune, Fêtes galantes*, 1869), les deux – Watteau et Verlaine – devenant, à leur tour, les «sources» pour Gabriel Fauré (1887) qui compose la suite d'orchestre en quatre tableaux (op. 46 n°2 et op. 112) ou pour Claude Debussy (1882, 1892), l'auteur de la *Suite bergamasque pour piano* jusqu'à Théophile Gautier (1838) et Nerval (*Sylvie*, 1853), Baudelaire (*Les Phares*, 1857) ou Pierre Sollers (*La Fête à Venise*, 1991).

⁴ *Masque* est issu du latin tardif, *masca*, qui désignait non seulement les masques, mais aussi les sorcières, les spectres et les démons, et d'un mot ibéro-roman, *maskara*, plurisémantique: la tache, la macule, le barbouillage, la surface noircie par la suie.

unificateur et désintégrant des arts, des littératures, des mentalités du/au XVIIIème siècle. La raison et la croyance, l'ordre et les règles sont «broyées» par le doute, l'hypocrisie, la dissimulation, le dédoublement. La sacramentalité du mariage est moulue par le libertinage et l'adultère. La «chambre à coucher» devient «boudoir» et Thémis, incarnation de l'ordre divin, de la loi et de la coutume, monte sur l'échafaud pour déclencher le couperet de la guillotine et organiser les «guillotines».

1.1. La dimension érotique du mental, la mentalité érotique, suppose la fascination de la mort. Du boudoir à l'échafaud, de l'Eros à Thanatos, il n'y a qu'un pas. «Le monde clos fait place à l'univers infini»⁵. Cette phrase d'Alexandre Koyré traduit *fortuitement* notre syntagme *du boudoir à l'échafaud*, c'est-à-dire *du clos à l'ouvert*, de *la sphère privée*⁶ à *l'espace public (Oeffentlichkeit)*⁷. Dans son poème *Le Mondain* (1736), Voltaire déconstruit, d'une perspective subjective et écolâtre, le réseau érotique de son époque: «J'aime le luxe, et même la mollesse». Ailleurs, le corps érotique, ainsi que le discours amoureux, se laissent décapités, voire supprimés, (a)néantisés.

2. En remontant et en arrêtant un peu le flux de l'histoire trouble et parfois apocryphe du jeu des genres, des rôles, des représentations et des sexes, j'ai choisi pour ma micro-analyse un personnage féminin complexe et paradoxal. Mi-réel, mi-légitime, femme-homme, sainte-sorcière, qui réussît à mettre en conflit le sacré et le profane, Dieu et l'Eglise, les Français et les Anglais, Jeanne d'Arc née vers 1412 à Domrémy, en Lorraine, et morte sur le bûcher, à Rouen, le 30 mai 1431.

2.1. Heureusement, l'histoire ne (s'é)coule pas d'après la logique d'Héraclite, cela veut dire que dans ses flux et ses réseaux, il y a des nœuds qui se répètent, des «figures dans le tapis» qui reviennent. Ainsi, quelques siècles plus tard, l'Histoire décide de refaire l'expérience de la Terreur et remplace l'Inquisition par la Révolution Française, le *Malleus Maleficarum* («Marteau des sorcières»)⁸ par l'échafaud et la guillotine, et le personnage «Jeanne d'Arc» par d'autres actants, acteurs ou actrices, reines ou simples mortelles: Marie-Antoinette, Marie-Olympe de Gouges ou Manon Roland.

3. Le procès de Jeanne d'Arc débute le 9 janvier 1431 à

⁵ Alexandre Koyré, *Du Monde clos à l'univers infini*, Paris, coll. «Tel», Gallimard, 1973.

⁶ M.-I. Brudny, *La sphère privée selon Hannah Arendt*, Champ Psychosomatique 2002/3, n° 27, pp. 9-12

⁷ Cf. J. Habermas, *L'Espace public*, Paris, Payot, 1962/1978; *Idem*, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1981/1987.

⁸ Henri Institoris et Jacques Sprenger, *Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum)* trad. Amand Danet, Grenoble, Jérôme Millon, 1990; Carmen Rob-Santer, *Le Malleus Maleficarum à la lumière de l'historiographie: un Kulturkampf?*, Médiévales, 44, 2003.

Rouen⁹. Environ cent vingt personnes y participent, dont vingt-deux chanoines, soixante docteurs, dix abbés normands, dix délégués de l'université de Paris. Le tribunal de l'Inquisition accuse Jeanne d'être schismatique, apostâte, menteuse, devineresse, suspecte d'hérésie, errante en la foi, blasphématrice de Dieu et des Saints, sorcière. Bref, soixante-dix chefs d'accusation seront trouvés, le principal étant *Revelationum et apparitionum divinorum mendosa confictrix* («imaginant mensongèrement des révélations et apparitions divines»). Elle abjure et répète le texte d'abjuration (voir infra). Il est à remarquer une double pression sur le tribunal: les règles du dogme et de l'église catholique, d'une part, et les intérêts politiques et militaires franco-anglais, de l'autre. Jeanne d'Arc, par exemple, déclara à son procès (le 15 mars 1431): «Sur l'amour ou la haine que Dieu porte aux Anglais, je n'en sais rien, mais je suis convaincue qu'ils seront boutés hors de France, exceptés ceux qui mourront sur cette terre.»¹⁰ Le thème de l'étranger-ennemi à la France génère des indices subtils du politique, soutenus par l'intérêt national et les relations internationales qui exigent comme d'habitude des sacrifices humains. A la différence de l'attitude digne et ironique de Jeanne d'Arc, le comportement des *canonici* est risible. Ainsi, Richard de Grouchet déclare que «c'est sous la menace et en pleine terreur que nous dûmes prendre part au procès; nous avons l'intention de déguerpir.» Jean Massieu note qu'«il n'y avait personne au tribunal qui ne tremblât de peur»... et Jean Lemaître¹¹: «Je vois que si l'on n'agit pas selon la volonté des Anglais, c'est la mort qui menace.»¹² Dans le jeu historique du genre et des sexes, il semble qu'à ce moment-là une femme-leader est «masculinisée», selon la tradition médiévale de l'héroïsme chevaleresque, tandis que les hommes, comblés par l'esprit grégaire, se conduisent comme les odalisques dans un harem ou les esclaves dans un gynécée grec. Un autre type de carnaval prend forme, un carnaval tragique, cette fois-ci, pendant lequel l'ordre établi et la distribution des rôles sont renversés: le roi devient mendiant, celui-ci est sacré roi, une paysanne analphabète devient «héros» et puis sainte, et le puissant clergé, un troupeau de moutons déboussolés.

3.1. Les chroniqueurs confirment que le mercredi 30 mai, Jeanne d'Arc fut brûlée vive pour avoir délivré la France du joug anglais. Elle ne cessera jamais de crier le nom de tous les saints et de Jésus. Après sa mort, trois enquêtes se sont succédé pendant près de 25 ans afin d'élucider les

⁹ « Procès de condamnation de Jeanne d'Arc », 3 tomes, Pierre Tisset, Yvonne Lanhers, Librairie C. Klincksieck, (Société de l'histoire de France), 1960-1970-1971.

¹⁰ « Procès de condamnation de Jeanne d'Arc », *op. cit.*, t. III, p. 445.

¹¹ <http://www.touteslespropheties.net/sainte-jeanne-d-arc/>

¹² Sébastien Mérat, «Jeanne d'Arc et la reconquête», *Histoire Médiévale*, n° 45, Septembre 2003.

labyrinthes du procès. Charles VII ouvre la première enquête (le 15 février 1450). Le cardinal d'Estouteville, la seconde (1452). Le pape Calixte III fait initier un nouveau procès en révision (le 11 juin 1455). Finalement, le 7 juillet 1456, les juges décident d'annuler le verdict original et Jeanne d'Arc est déclarée innocente.¹³

4. L'Histoire ludique ou logique, il s'agirait, évidemment, au moins d'une logique modale multidimensionnelle, s'amuse à proposer aux déchiffreurs le même *topos* du rituel sacrificiel: *le bouc émissaire*, commenté par Frazer et Georges Bataille. Cette fois-ci, *le bouc émissaire* est une reine: Marie-Antoinette Joséphe Jeanne de Habsbourg-Lorraine, archiduchesse d'Autriche, princesse impériale, princesse royale de Hongrie et de Bohême, (née le 2 novembre 1755 à Vienne – morte le 16 octobre 1793 à Paris), la dernière reine de France et de Navarre (1774–1792), épouse de Louis XVI, roi de France et de Navarre. Fille de l'empereur François Ier du Saint-Empire, et de Marie-Thérèse d'Autriche, arrière-petite-fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, donc une descendante des rois de France, Henri IV et Louis XIII. Symboliquement, on peut affirmer qu'avec elle monte à l'échafaud la Monarchie française.

5. Après l'admonestation des juges, Jeanne d'Arc, en présence du clergé et du peuple, «fit et proféra» sa révocation et l'abjuration. A la différence de Marie-Antoinette ou Olympe de Gouges, son discours s'adresse à l'église, représentée physiquement par le clergé, et symboliquement par la présence invisible de la divinité:

«Toute personne qui a erré et failli en la foi chrétienne, et qui depuis, par la grâce de Dieu, est retournée à la lumière de la vérité et à l'union de notre mère sainte Église, se doit très bien garder que l'ennemi d'enfer ne la reboute et fasse réchoir en erreur et en damnation. Pour cette cause, moi, Jeanne, communément appelée la Pucelle, misérable pécheresse, après que j'aie connu les lacs (filets) d'erreur par lesquels j'étais tenue, et, par la grâce de Dieu, après avoir fait retour à notre mère sainte Église, afin qu'on voie que, non par feinte, mais de bon cœur et de bonne volonté je suis retournée à elle, je confesse que j'ai très gravement péché en feignant mensongèrement d'avoir eu révélations et apparitions de par Dieu, de par les anges et sainte Catherine et sainte Marguerite, en séduisant les autres, en croyant follement et légèrement, en frisant divinations superstitieuses, en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes ; en outrepassant la loi divine, la sainte Écriture, les droits canons; en portant un habit dissolu, difforme et déshonnête, contraire à la décence de nature, et des cheveux rognés en rond à la mode des hommes, contre toute honnêteté du sexe de

¹³ « Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc », 5 tomes t. 5 : Étude juridique des procès, contribution à la biographie de Jeanne d'Arc, Pierre Duparc Genève, Librairie Droz, Librairie C. Klincksieck, 1977-1983-1986-1989.

la femme; en portant aussi des armures par grande présomption ; en désirant cruellement l'effusion du sang humain; en disant que, toutes ces choses, je les ai faites par le commandement de Dieu, des anges et des saintes dessus-dites, et qu'en ces choses j'ai bien fait et n'ai point failli ; en méprisant Dieu et ses sacrements ; en faisant sédition et idolâtrie, en adorant de mauvais esprits et en les invoquant. Confesse aussi que j'ai été schismatique, et par plusieurs manières que j'ai erré en la foi. Lesquels crimes et erreurs, de bon cœur et sans fiction, par la grâce de Notre Seigneur, retournée à la voie de vérité, par la sainte doctrine et par votre bon conseil, celui des docteurs et maîtres que vous m'avez envoyés, j'abjure et renie, et en tout y renonce et m'en sépare. Et sur toutes ces choses devant dites, me soumetts à la correction, disposition, amendement et totale détermination de notre mère sainte Église et de votre bonne justice. Aussi je voue, jure et promets à monseigneur saint Pierre, prince des apôtres, à notre Saint-Père le pape de Rome, son vicaire et à ses successeurs, à vous messeigneurs, à monseigneur l'évêque de Beauvais et à religieuse personne frère Jean Le Maistre, vicaire de monseigneur l'inquisiteur de la foi, comme à mes juges, que jamais, par quelque exhortation ou autre manière, ne retournerai aux erreurs devant dites, desquelles il a plu à Notre Seigneur me délivrer et m'ôter ; mais, pour toujours, je demeurerai en l'union de notre mère sainte Église et en l'obéissance de notre Saint-Père le pape de Rome. Et ceci je le dis, affirme et jure par le Dieu tout-puissant, et par ces saints Évangiles. Et en signe de ce, j'ai signé cette cédule de mon seing. Ainsi signée: JEHANNE V.»¹⁴

6. Le 3 octobre 1793, Marie-Antoinette comparaît devant le Tribunal révolutionnaire, mené par l'accusateur public Fouquier-Tinville. La condamnation à mort, pour haute trahison, est prononcée le 16 octobre 1793 vers 4 heures du matin. À l'annonce de la sentence, Marie-Antoinette rédigera une dernière lettre¹⁵ à l'attention de Madame Élisabeth, sœur de feu le roi Louis XVI:

«C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois; je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; vous savez que je n'existais que pour eux, et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne

¹⁴ Pierre Champion, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, Paris, Champion Éditeur, 1921.

¹⁵ *Archives nationales* (cote AE/II/1384).

recevrait pas ma lettre, je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous, et jouir en entier de vos tendres soins. (...) Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Adieu, adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre, mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. (...) Qu'ils pensent tout deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution de leurs devoirs sont la première base de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur ; qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union, qu'ils prennent exemple de nous : combien dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations, et dans le bonheur on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami; et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille. (...) Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément: qu'il ne cherche jamais à venger notre nom. (...) Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et (*mots rayés*) et à tous mes frères et sœurs. (...) Mon Dieu ayez pitié de moi! Mes yeux n'ont plus de larmes pour pleurer pour vous mes pauvres enfants. Adieu, Adieu! »¹⁶

6.1. En analysant la dernière lettre de Marie-Antoinette, on remarque « la hauteur et la sincérité d'âme de Marie-Antoinette ».¹⁷ Quels secrets cachent cette femme intangible, dont l'image a été déconstruite et falsifiée? Elle est reine, dédoublée et dissimulée, divisée entre la nostalgie de l'Autriche et le devoir politique envers sa nouvelle patrie. Elle est mère¹⁸, mais aussi praticienne de la diplomatie occulte: «J'ai tous les motifs réunis

¹⁶ Gaspard Louis Lafont d'Aussonne (1824) *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*; repris par Horace Viel-Castel (1859), Émile Campardon (1864), G. Lenotre (1902) et André Castetot (1957); Véronique Champion-Vincent, Christine Shojaei Kawan, «Marie-Antoinette et son célèbre dire», dans *Annales historiques de la Révolution française* n° 327, 2002. pp. 29-56; *Marie-Antoinette - Correspondance (1770-1793)*, établie et présentée par Evelyne Lever, Tallandier, 2005; Evelyne Lever, *Marie-Antoinette, Journal d'une reine*, Tallandier, 2008.

¹⁷ A. Geffroy, «Marie-Antoinette d'après les documents authentiques», *loc.cit.*, p. 2.

¹⁸ « Ne me renvoyez pas mes diamants ; je ne me pare plus, ma vie est une existence toute nouvelle ; je souffre nuit et jour, je change à vue d'œil, mes beaux jours sont passés, et sans mes pauvres enfants je voudrais être en paix dans ma tombe. — Ils me tueront, ma chère Christine ! »

d'agir, disait-elle en octobre 1778, car je suis bien persuadée qu'il y va de la gloire du roi et du bien de la France, sans compter le bien-être de ma chère patrie.»¹⁹ Surtout elle aurait voulu maintenir l'alliance des deux cours de Vienne et de Versailles, c'est-à-dire de ses deux familles. Comment harmoniser ces contraires et en faire un arc-en-ciel? Un projet utopique et, par là, tragique.

« Ce Testament respire la tendresse d'une mère, d'une sœur et d'une amie, il a la dignité d'une reine, la fermeté d'un sage : il est digne d'être entendu à côté de ce testament auguste et saint qui mérita d'être lu dans la chaire de vérité après la parole de Dieu ».²⁰

6.2. A. Geffroy brosse un portrait vivant et vraisemblable: «un grand charme de sensibilité affectueuse, de bonté nonchalante et par là familière; mais elle est aussi très-capable de dédain, d'impatient dépit, d'obstination visible sous l'empire de sentiments qui dominent. Ce qui surnage après tout de dignité explique à l'avance la résignation finale.» L'orgueil et le mépris envers son siècle sont vite censurés par la pression du présent et du « futur proche » qui se hâtent à devenir histoire, c'est-à-dire Mort.

6.3. Le lendemain de la mort de Louis XVI, «Marie-Antoinette demande pour elle un habillement complet de deuil, et pour sa famille, le plus simple »²¹ Elle est devenue La Veuve, mais elle reste encore la Mère: «Elle prie et s'abîme dans la prière ; elle se plonge et s'absorbe dans la *Journée du Chrétien* ; elle immole son cœur devant cette image du cœur de Marie sanglant et traversé de glaives. Son âme ne prête plus l'oreille à la terre ; son âme va s'élevant, se dégageant chaque jour, et comme essayant ses ailes...»²² *Marie-Antoinette* devient simplement *Marie*, la *Mater dolorosa*. Elle n'accepte pas la mort comme l'aurait fait Jeanne d'Arc, en martyre. Maintenant, elle est la Mère qui-donne-naissance-à-la-mort, et ainsi elle devient soudainement la Reine de la mort, sa Maîtresse. «Historicisée», transformée en information ou produit historique, Marie-Antoinette a payé de sa vie pour avoir une place d'élection dans la galerie des Femmes visionnaires, à côté de Louise Labé et Simone de Beauvoir. La Révolution a tué la Reine, mais c'est la Reine qui l'a provoquée.

¹⁹ Apud A. Geffroy, «Marie-Antoinette d'après les documents authentiques», *Revue des Deux Mondes*, t. 63, 1866

²⁰ https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Testament_Louis_XVI_Marie-Antoinette.djvu/17

²¹ Demandes de Marie-Antoinette à la Commune de Paris, avec les arrêtés que la Commune a pris sur ses demandes. De l'imprimerie de la Feuille de Paris, Apud Edmond de Goncourt et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, 1879, https://fr.wikisource.org/wiki/Histoire_de_Marie-Antoinette/Livre_III/IV

²² Edmond de Goncourt et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, *op.cit.*, p. 21.

Bibliographie

1. BRUDNY, M.-I. (2002). *La sphère privée selon Hannah Arendt*, Champ Psychosomatique 3, n° 27.
2. CAMPION-Vincent, Véronique (2005). *La société parano : théories du complot, menaces et incertitudes*, Paris: Payot.
3. CHAMPION, Pierre (1921). *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, Paris : Champion Éditeur.
4. HABERMAS, J. (1962/1978). *L'Espace public*, Paris: Payot.
5. HABERMAS, J. (1981/1987). *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris: Fayard.
6. INSTITORIS, Henri et SPRENGER Jacques (1990). *Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum)* trad. Amand Danet, Grenoble: Jérôme Million.
7. KOYRE, Alexandre (1973). *Du Monde clos à l'univers infini*, Paris: Gallimard.
8. ROB-SANTER, Carmen (2003). *Le Malleus Maleficarum à la lumière de l'historiographie: un Kulturkampf?*, Médiévales, 44.
9. **Webographie**
10. https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Testament_Louis_XVI_Marie-Antoinette.djvu/17
11. <http://www.touteslespropheties.net/sainte-jeanne-d-arc/>